

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB  
OBJET

**La Seine en Partage  
et ses affluents –  
Désignation du  
représentant du  
Conseil Municipal**

N° D\_35\_2026 (Direction Générale des Services)

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars à 19 heures 04, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 21 mars deux mil vingt-six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoint au Maire, Mme BENADDA-SAHRIDJ, M. BOURDY, Mme CAMACHO, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme DOURET, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. VILLEMIN, Mme YANGO LONGUET, M. BAROUKH, Mme BILLÉ, Mme DESANTE, M. DEYDIER, Mme DOIGNON, M. VATONNE, Mme DJILLALI, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : M. ESPARRAGA représenté par M. DURAND BANCEL, Mme LEROY représentée par M. ASFAUX.

Secrétaire de séance : M. MALONGA.

DATE  
D'AFFICHAGE

30 mars 2026

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

33

votants

35

~~~~~

L'Association *La Seine en Partage et ses Affluents*, qui ne se compose de personnes physiques, d'associations, d'entreprises et d'élus des collectivités territoriales riveraines du Bassin de la Seine, a pour but de mener les actions en faveur : de la protection de la qualité de l'eau et de l'environnement, de l'aménagement des berges, du développement du tourisme, de la mise en place d'un axe de communication visant à limiter les pollutions et à sensibiliser les citoyens et les pouvoirs publics.

Suite à l'élection municipale du 15 mars 2026, et à l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 21 mars 2026, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner le représentant du Conseil municipal au sein de cette association.

**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :**

➤ **D'APPROUVER** la désignation de M. James CHÉRON, en tant que représentant du Conseil municipal au sein de l'association *La seine en Partage et ses Affluents*.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

James CHÉRON